

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN**

Séance du 07 décembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de la convocation

29 novembre 2022

Date d'affichage

09 décembre 2022

Objet de la délibération :

Revalorisation des tarifs municipaux de location de tables et bancs

Monsieur le Maire rappelle que les tables et les bancs sont aujourd'hui louées pour 1 table : 2 €, 1 banc : 1 € et une table + 2 bancs : 3 €. La délibération du 23 janvier 2017 offre une mise à disposition gratuite aux associations et précise que les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, mais que les associations communales seront prioritaires.

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture et publication
ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- maintien le tarif de location des tables et des bancs ;
- précise que la municipalité maintien la gratuité de la mise à disposition pour les associations communales ;
- précise que les demandes seront traitées par ordre d'arrivée sans distinction du statut du demandeur ;
- précise que la municipalité maintien la possibilité de mise à disposition du matériel au profit d'associations d'autres communes.

Pour extrait conforme,



Le Maire, Philippe LE JONCOUR

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 07 décembre 2022.